



Laurent Coste

L'Entre-deux-Mers et Napoléon - Essai sur les sentiments des populations à l'égard de Napoléon Ier

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 111-116.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Coste (Laurent), L'Entre-deux-Mers et Napoléon - Essai sur les sentiments des populations à l'égard de Napoléon Ier, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 111-116.
<http://www.clempatrimoine.com>

L'Entre-Deux-Mers et Napoléon

Essai sur les sentiments des populations de l'Entre-Deux-Mers à l'égard de Napoléon 1^{er}

LAURENT COSTE
*Université Michel de Montaigne,
Bordeaux III*

Après la Révolution, le gouvernement impérial supprima les élections, s'octroyant la nomination des préfets, des conseillers généraux et des maires des grandes villes. Aucune voix discordante ne se fit entendre tant que les succès sourirent à l'Empereur. Celui-ci mit toutefois en place un système d'appel au peuple, le plébiscite, ancêtre de notre référendum. Le plébiscite fut toujours pour le pouvoir en place un mot qui devait dire « oui » car rares en effet furent les opposants qui se risquèrent à apposer leur signature sur la colonne des « non ». Si un enthousiasme compréhensible, après le retour de la paix et l'espoir de la prospérité, put expliquer un vote presque unanime sous le Consulat, lorsque le régime autoritaire connut des difficultés, la dégradation de la confiance fut rapide. C'est ce qui arriva à l'Empire en 1815 lorsque, de retour en France lors des Cent-Jours, Napoléon 1^{er} voulut s'appuyer sur l'opinion publique. Il fit organiser une consultation pour que le peuple ratifie les Actes Additionnels aux Constitutions de l'Empire¹ qui marquaient un infléchissement libéral des institutions. Mais l'administration était encore désorganisée, une partie d'entre

elle restait fidèle aux Bourbons, les moyens de coercition ne fonctionnaient pas aussi bien qu'auparavant et surtout, la population ne croyait guère en la survie de ce régime qui dressait une fois de plus l'Europe contre la France. L'absentéisme et le vote hostile purent donc s'exprimer beaucoup plus librement que dix ans auparavant. Ce fut le cas en Entre-Deux-Mers dont les résultats électoraux permettent de lever le voile sur l'opinion de la population et des notables locaux.

En 1804, Bonaparte, sûr de sa popularité et déjà maître d'une administration compétente et dévouée, sollicita l'établissement de la dignité impériale en sa personne. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (17 mai 1804) fut donc soumis à la sanction du peuple français. Comme on pouvait s'y attendre, ce fut presque l'unanimité. Le 15 messidor an XII (3 juillet), le préfet de la Gironde, Delacroix, put présenter les résultats très satisfaisants de son département : 20 517 « oui » et 21 « non » (0,10 %). Certes, les arrondissements de Bordeaux et de La Réole dont dépendait l'Entre-Deux-Mers comptèrent 0,16 % de « non » — 17, contre 10 135

« oui » — mais cette très relative désaffection fut surtout le fait des Bordelais car dans les cantons situés sur la rive droite de la Garonne, l'adhésion à l'Empereur fut très forte : on ne comptabilisa que 0,037 % de « non », deux personnes seulement ayant manifesté publiquement leur opposition, une à Coirac (canton de Sauveterre) et une à Omet (canton de Cadillac) dont le maire annonça le résultat avec beaucoup de honte².

Résultats de 1804 (voir détail annexe 1)

Cantons	nbre de votants	nbre de non	% de non
Cenon	516	0	
Créon	934	0	
Cadillac	449	1	0,22
Targon	317	0	
Pellegrue	302	0	
Sauveterre	728	1	0,13
St-Macaire	1179	0	
La Réole	436	0	
Monségur	541	0	
Total	5402	2	0,037

Un grand nombre de votants accompagnèrent leur « oui » d'une appréciation personnelle : Jean-Baptiste Lecomte, maire de Latresne, écrivit « *Vive notre gracieux empereur* »³, celui du Puch indiqua qu'il émettait « *enfin, un vœu depuis longtemps concentré dans son cœur* »⁴. Mais le plus enthousiaste fut Comet, ancien curé de Sauveterre, retiré à Saint-Hilaire-du-Bois, qui ne put s'empêcher de noter à côté de son nom « *ce qu'il a fait pour nous est un sûr garant de ce qu'il fera encore, et il accomplira à la lettre cette parole de Tacite : tibi providendum est ne a bonis desideretur* ». Si le maire de Lignan eut des scrupules⁵, celui de Saint-André-du-Bois comptabilisa 792 « oui », grâce aux acclamations recensées à l'issue de la messe. Il s'agit d'un chiffre précis mais fantaisiste puisqu'il comprend femmes, enfants et peut-être des défunts, les états de population de l'an XIV indiquant pour sa commune 791 personnes et 771 en 1806⁶. Certains électeurs n'hésitèrent pas à voter deux fois comme l'avoué Duverger à La Réole, où par ailleurs un vote négatif conditionnel ne fut même pas comptabilisé par l'état général⁷. A Yvrac deux femmes participèrent au vote, l'une d'elles étant vraisemblablement l'épouse du maire⁸. Malgré ces excellents résultats, les autorités de l'Etat ne se montrèrent pas totalement satisfaites comme Ezemar, sous-préfet de La Réole, qui envoya à Delacroix le 16 messidor an XII (4 juillet 1804) un rapport très sévère sur son arrondissement : « *L'impéritie de certains maires, peut-on y lire, est telle que cette opération qui leur était assez clairement expliquée (...) n'a pu être entendu par eux (...). Vous jugerez aisément, Monsieur le Préfet, de la difficulté qu'éprouve journellement les sous-préfets auprès de semblables maires et combien la réunion de diverses communes simplifierait le travail et rendrait aisée l'administration* »⁹.

La situation fut toute autre en 1815 ! Le premier signe de rejet est donné par la par-

ticipation qui s'effondre brutalement. Le nombre des votants chute de 61,68 % dans le département, celui des « oui » de 62,12 % tandis que les « non » représentent 1,24 % du total. Les arrondissements de Bordeaux et de La Réole sont encore plus touchés : la chute y est de 61,81 % et les « non » représentent 1,62 % du total. C'est alors qu'apparaît nettement la désaffection de l'Entre-Deux-Mers : on compte 69,97 % de votants en moins et, alors qu'en 1804 il y avait trois fois moins d'opposants que dans l'ensemble de la Gironde, il y en a cette fois-ci davantage : 1,41 %. Avec 2 « non » en 1804, l'Entre-Deux-Mers regroupait 9,52 % des opposants à Bonaparte ; avec 23 « non » en 1815, il en réunit désormais 23,46 % (voir détail annexe 1).

Du point de vue géographique, une première constatation s'impose : mis à part le canton de Pellegrue, c'est dans les cantons du nord de la région que la désaffection a été la plus forte. C'est aussi dans cette partie septentrionale que le pourcentage des « non » atteint des niveaux records, 8,51 % dans le canton de Cadillac, 14,92 dans celui de Créon, les moins favorables au régime impérial.

Résultats par canton :

Canton	Oui	Non	% des non	Votants 1804	Votants 1815	Evolution (1804 à 1815)	
Cenon	67	2	2,9	69	516	- 86,6 %] 90,2 %
Créon	57	10	14,9	67	934	- 92,8 %	
Cadillac	43	4	8,5	47	426	- 88,9 %	
Targon	91	0	0	91	309	- 70,5 %] 63,1 %
Pellegrue	25	2	7,4	27	302	- 91,0 %	
Sauveterre	355	1	0,2	356	677	- 47,4 %	
Saint-Macaire	497	1	0,2	498	1179	- 57,7 %] 53,6 %
La Réole	225	3	1,3	228	425	- 46,3 %	
Monségur	239	0	0	239	477	- 49,8 %	

Le soutien à l'Empire apparaît plus fragile lorsque l'on observe le vote dans les 160 communes recensées pour cette étude de l'Entre-Deux-Mers, cantons de l'arrondissement de Libourne mis à part. Dans la moitié d'entre elles, 79, aucun électeur n'a daigné se déplacer ; dans 4, situées dans les cantons septentrionaux de Cenon, Créon et Cadillac, les « non » l'emportent — à Artigues, au Tourne, à Rions et à Monprimblanc —. Seules 77 communes votent en majorité « oui » dont 68 de façon unanime. L'enthousiasme n'est pas pour autant généralisé car de nombreux électeurs apposent à côté de leur signature des remarques traduisant parfois des motivations très différentes. Ainsi, Dezarnaulds, notaire à Cadillac, approuve les Actes « *pour les principes libéraux et conservateurs des propriétés qu'il conserve* »¹⁰, tandis qu'un citoyen d'Escoussans se prononce pour un Empire pacifique « *dans l'espérance (...) que Napoléon n'aura plus les idées de guerre et de domination et qu'il tournera son génie au bien de la France* »¹¹. Certains enfin n'hésitent pas à se rétracter comme 7 des 15 votants de Cénac qui se ravissent par hostilité à l'hérédité de la pairie¹².

Une géographie électorale ¹³ plus fine permet de distinguer les secteurs de vote bonapartiste (vote qu'il faut relativiser car unanimité peut très bien signifier un seul votant, comme à Saint-Loubès, Saint-Léon, La Sauve ou Arbis) :

- les cantons de Saint-Macaire et de Sauveterre en presque totalité plus quelques communes des environs.

- le nord du canton de Cenon.

Les zones d'opposition sont beaucoup plus compactes :

- un premier ensemble associe le sud du canton de Cenon, la majeure partie de ceux de Créon, Cadillac et Targon.

- un second s'étire à la limite du département du Lot-et-Garonne, entre le canton de Pellegrue, le centre de celui de Monségur et l'est du Réolais.

Les villes les plus peuplées furent les moins hostiles à l'empereur, les 22 communes de plus de 500 habitants ayant donné 99,1 % de « oui » et les trois plus importantes ayant voté de façon unanime.

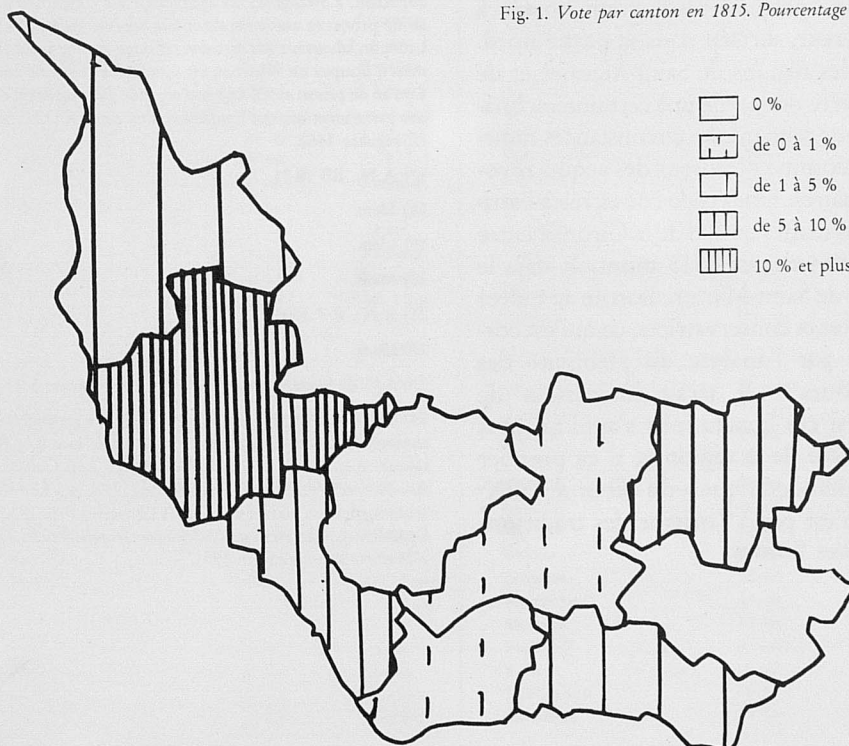
Sous un régime autoritaire, on aurait pu penser que les représentants de l'Etat se seraient empressés de satisfaire à leurs obligations. Il est difficile de se prononcer car durant les Cent-Jours un certain nombre de maires et d'adjoints remirent leur démission, quittèrent leur poste, s'absentèrent ou se contentèrent d'expédier les affaires courantes. La rareté des dossiers préfectoraux sur cette période, le petit nombre de délibérations conservées ne permettent pas de déterminer avec précision le nom des maires ruraux (voir détail annexe 2). Sur les 116 maires dont l'attitude est connue, 86 ne votèrent pas (74,1 %), 2 votèrent « non » (1,72 %) tandis que 28 apportèrent leur soutien à la nouvelle constitution impériale (24,1 %). Ils se concentrent pour la plupart au centre de la région qui avait voté pour l'empereur, c'est-à-dire vers Saint-Macaire et Sauveterre.

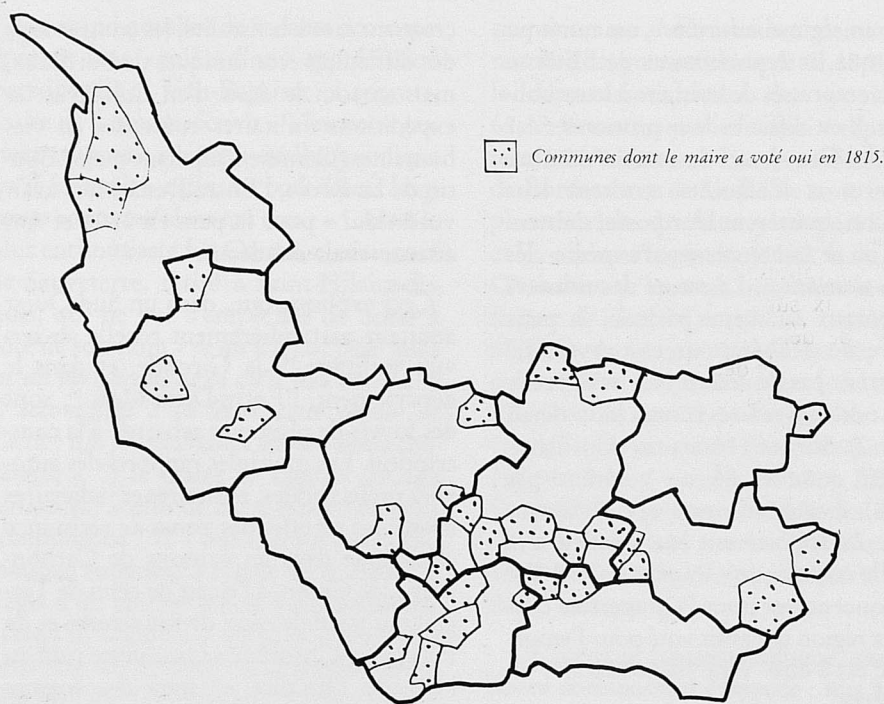
Les causes de ce rejet du régime impérial sont multiples : le mécontentement

croissant face à la fiscalité, les contrecoups des difficultés économiques de Bordeaux, mais surtout le désir d'en finir avec les expéditions militaires coûteuses en vies humaines. Comme l'adjudant-major Boutin de La Réole, l'Entre-Deux-Mers avait voté « oui » pour la paix en 1804 et son attente avait été déçue.

Ceci explique que, dans un Sud-Ouest aquitain particulièrement rebelle au service militaire ¹⁴, la Gironde, et dans le département, l'Entre-Deux-Mers ¹⁵, sont des foyers de résistance acharnée à la conscription. Les multiples rapports des autorités préfectorales, militaires et judiciaires montrent en effet des zones de résistance chronique dans les cantons de Carbon-Blanc, de Créon, à l'ouest de celui de Targon, au nord de ceux de Sauveterre et de Pellegrue. L'hostilité se manifeste tout au long de l'Empire et sous des formes variées, certains propriétaires employant des conscrits réfractaires ou déserteurs ¹⁶. Les autorités constituées n'hésitent pas à violer la législation qu'elles sont chargées de faire respecter et de nombreux maires sont suspendus et traînés en justice par la préfecture : tel est le sort de Dubois Dufrene, maire de Blasimon ¹⁷, de Fabre, maire de Montussan, accusé par le procureur général impérial d'avoir « sciemment délivré des passeports et des certificats d'exemption de service à des déserteurs de sa commune » ¹⁸, de Devignes, maire de Soullignac et du maire de Targon ¹⁹. Tous ne sont pas condamnés, faute de preuves, et l'administration doit parfois classer des dossiers, comme ceux de Lajaunie, maire de Langoiran, en 1808, ou de Losteau, maire de Sauveterre, en 1812 ²⁰. Les autorités sont conscientes des difficultés, particulièrement dans le nord de la région qui attire plusieurs fois les foudres du préfet. Le 25 juin 1807, Fauchet écrit à Paris qu'il était « obligé d'user d'une grande sévérité dans le canton de Carbon-Blanc qui constamment a résisté aux appels, aux observations et aux garnisaires » ²¹. Cette représen-

Fig. 1. Vote par canton en 1815. Pourcentage des non.





sion n'est guère efficace dans un canton « reconnu pour receler un grand nombre d'insoumis » et il faut organiser une expédition punitive à partir de Bassens-Carbon-Blanc et de Cenon-Labastide en avril 1811. « *Le mauvais état des chemins, et la situation topographique d'un pays coupé par des ruisseaux qui empêchent les communications* » donnent aux insoumis le temps de déguerpir²². Il y a 2 450 insoumis en Gironde en décembre 1813 et le retour des Bourbons est ressenti comme une délivrance car jusque là, selon les propos de Michel Tatin, maire de Saint-Macaire, « *le fruit des foudres martiales n'apportait dans l'âme que le déchirement de la désolation* » et « *le père de famille arraché aux douces illusions du repos que lui représentaient un fils bien aimé, n'ouvrait les yeux à la lumière que pour sentir se réveiller la douleur de se l'être vu enlever...* »²³. On comprend mieux les réticences, voire le rejet vis-à-vis de celui qui n'apportait que guerre et désolation.

Ainsi l'Entre-Deux-Mers a-t-il pris en 1815 une position résolument hostile à l'Empereur, surtout dans sa partie nord. Seules les régions de Saint-Macaire et de Sauveterre ont gardé une certaine inclination pour celui que les circonstances ramenaient comme défenseur des acquis révolutionnaires. Une étude consacrée à l'attitude des maires du sud de la Gironde entre mars 1814 et mai 1815 montrait déjà le canton de Saint-Macaire hostile aux idées royalistes et conservatrices, ce qui est corroboré par l'analyse du plébiscite des Cent-Jours²⁴. Il serait intéressant de savoir si ces conclusions s'appliquent à l'ensemble de la région et si ce premier vote « démocratique » du début du XIX^e siècle n'est pas à l'origine des traditions politiques locales.

NOTES

1) Voir à ce propos BLUCHE (F.), *Le plébiscite des Cent-Jours (avril - mai 1815)*, Genève, Droz, 1974, 252 p.

2) A.N., B II 726 A.

3) A.N., B II 726 A.

4) A.N., B II 726 C.

5) Selon son rapport, la population avait manifesté une adhésion totale mais comme la majeure partie des habitants était illettrée, il ne comptabilisait que 4 votants. A.N., B II 726 A.

6) A.D.G., 6 M 1.

7) L'adjudant-major Jean Boutin avait indiqué « *pour la paix oui, pour la guerre non* ». A.N., B 726 B.

8) A.N., B II 726 A.

9) A.N., B II 726 C.

10) A.N., B II 890 A.

11) A.N., B II 890 C.

12) A.N., B II 890 A.

13) Voir annexe 1.

14) BERGÈS (L.), *La société civile contre le recrutement à l'époque de la conscription militaire (1798-1814). Le cas des départements aquitains*, thèse sous la direction de B. Barbière, Paris I, 1987, p. 157, 289, 304.

15) Des insoumis se réfugièrent aussi dans le pays de Buch, autour du bassin d'Arcachon, dans les marais et les dunes du Médoc près de Soulac. A.D.G., 2 R 284.

16) Ainsi, à Soullignac, un agriculteur est condamné à un an de prison et une amende et aux fers en 1805 ; à Saint-Léon, un laboureur mis en cause est remis en liberté en 1807 mais à Loupes un vigneron est condamné la même année à un an de prison et 500 francs d'amende ; à Langoiran, c'est une peine identique qui frappe un cultivateur. A.D.G., Série U, registre 1462.

17) A.N., BB 18-31.

18) Idem.

19) Idem.

20) Idem.

21) A.N., F 7 3595.

22) Idem.

23) A.C. de Saint-Macaire. Délibérations, registre 5, f^o 14.

24) Voir nos deux articles sur cette région : « les maires des cantons de Bazas, Langon et Saint-Macaire face à la Restauration et aux Cent-Jours (1814-1815) » dans *Cahiers du Bazadais*, n^o 94, 3^e trimestre, 1991, p. 19-34 et « Les élites municipales des petites villes de la Gironde (1780-1830) », à paraître dans les *Actes du Colloque sur les petites villes*, tenu à Mamers en septembre 1991.

ANNEXE 1

Résultats du plébiscite des Cent-Jours

Canton de Carbon-Blanc	1804	1815
Ambarès	145 oui	3 oui
Artigues	2 oui	0 oui 2 non
Bassens-Carbon-Blanc	81 oui	25 oui
Beychac-et-Caillau	11 oui	?
Bouliac	9 oui	0 oui
Cenon-Labastide	6 oui	6 oui
Floirac	0	0 oui
Lagrange d'Ambarès	39 oui	2 oui
Lormont	30 oui	0 oui
Montussan	?	0 oui
Sainte-Eulalie	1 oui	?
Saint-Loubès	30 oui	1 oui
St-Louis-de-Montferrand	15 oui	?
St-Sulice-et-Cameyrac	43 oui	0 oui
Saint-Vincent	56 oui	?
Tresses	?	0 oui
Yvrac	48 oui	30 oui
TOTAL	516 oui	67 oui 2 non
Canton de Créon		
Baurech	15 oui	0 votants
Blésignac	18 oui	0 votants
Bonnetan	12 oui	0 votants
Camarsac	53 oui	0 votants
Cambes	5 oui	8 oui
Camblanes-et-Meynac	7 oui	0 votants
Carignan	15 oui	3 oui
Cénac	55 oui	8 oui 7 non
Créon	106 oui	0 votants
Croignon	49 oui	?
Fargues	21 oui	0 votants
Haux	39 oui	?
La Sauve	4 oui	1 oui
Latresne	48 oui	0 votants
Le Pout	14 oui	0 votants
Le Tourne	42 oui	0 oui 1 non
Lignan	4 oui	8 oui
Loupes	32 oui	0 votants
Madirac	2 oui	?
Pompignac	1 oui	4 oui
Quinsac	64 oui	19 oui 1 non
Sadirac	219 oui	0 votants
Saint-Caprais	9 oui	0 votants
St-Genès-de-Lombaude	4 oui	5 oui 1 non
Saint-Léon	8 oui	1 oui
Salleboeuf	28 oui	0 votants
Tabanac	60 oui	0 votants
TOTAL	934 oui	57 oui 10 non
Canton de Targon		
Arbis	14 oui	1 oui
Baigneaux	33 oui	16 oui
Bellebat	36 oui	0 votants
Bellefond	24 oui	0 votants

Cantois	3 oui	0 votants
Cessac	0 votants	0 votants
Courpiac	36 oui	0 votants
Escoussans	22 oui	21 oui
Faleyras	12 oui	0 votants
Frontenac	?	7 oui
Ladaux	2 oui	0 votants
Lugasson	8 oui	2 oui
Martres	33 oui	22 oui
Montignac	21 oui	0 votants
Romagne	3 oui	0 votants
Saint-Genis-du-Bois	32 oui	22 oui
Saint-Pierre-de-Bat	7 oui	0 votants
Soulignac	20 oui	0 votants
Targon	11 oui	0 votants
TOTAL	317 oui	91 oui
Canton de Cadillac		
Beguey	53 oui	6 oui
Cadillac	73 oui	7 oui
Capian	6 oui	?
Cardan	19 oui	0 votants
Donzac	21 oui	3 oui
Gabarnac	8 oui	0 votants
Langoiran	45 oui	?
Laroque	16 oui	0 votants
Lestiac	?	0 votants
Loupiac	20 oui	5 oui 1 non
Monprimblanc	8 oui	0 oui 1 non
Omet	13 oui 1 non	0 votants
Paillet	23 oui	6 oui
Rions	63 oui	1 oui 2 non
Sainte-Croix-du-Mont	60 oui	15 oui
Villenave-de-Rions	20 oui	?
TOTAL	448 oui 1 non	43 oui 4 non
Canton de Pellegrue		
Auriolles	1 oui	0 votants
Caumont	7 oui	?
Cazaugitat	28 oui	5 oui
Landerrouet	64 oui	4 oui
Listrac	1 oui	0 votants
Massugas	5 oui	0 votants
Pellegrue	54 oui	0 votants
Saint-Ferme	42 oui	3 oui
St-Antoine-du-Queyret	48 oui	5 oui 2 non
Soussac	52 oui	8 oui
TOTAL	302 oui	25 oui 2 non
Canton de Sauveterre		
Blasimon	82 oui	7 oui
Castelviel	69 oui	36 oui
Clairac	10 oui	?
Coirac	14 oui 1 non	31 oui
Daubèze	29 oui	19 oui
Foncaude	47 oui	17 oui 1 non
Gornac	21 oui	37 oui
Mauriac	24 oui	0 votants
Mérignas	19 oui	3 oui
Montpezat	34 oui	11 oui
Mourens	62 oui	0 votants
Puch	45 oui	19 oui
Ruch	2 oui	2 oui
Sallebruneau	16 oui	0 votants
Saint-Brice	14 oui	14 oui

St-Félix	51 oui	28 oui
St-Hilaire-du-Bois	20 oui	15 oui
Saint-Léger	4 oui	?
St-Martin-de-L'herm	16 oui	?
St-Martin-du-Puy	12 oui	11 oui
St-Romain	9 oui	0 votants
St-Sulpice-de-Pommiers	53 oui	83 oui
Sauveterre	74 oui	22 oui
TOTAL	676 oui 1 non	355 oui 1 non
Canton de Saint-Macaire		
Caudrot	99 oui	103 oui
Le Pian	23 oui	49 oui 1 non
St-André-du-Bois	792 oui	32 oui
St-Foy-la-Longue	5 oui	3 oui
St-Germain-de-Grave	0 votants	12 oui
St-Laurent-du-Bois	20 oui	73 oui
St-Laurent-du-Plan	22 oui	45 oui
St-Macaire	44 oui	63 oui
St-Martial	3 oui	11 oui
St-Martin-de-Sescas	7 oui	0 votants
St-Mexant	55 oui	21 oui
St-Pierre-d'Aurillac	10 oui	5 oui
Semens	0 oui	28 oui
Verdelais	99 oui	52 oui
TOTAL	1179 oui	484 oui 1 non
Canton de Monségur		
Castelmoron	19 oui	0 votants
Cours	18 oui	21 oui
Coutures	16 oui	0 votants
Dieulivol	20 oui	0 votants
Landerrouet	64 oui	31 oui
Mesterrieux	32 oui	5 oui
Monségur	119 oui	43 oui
Neuffons	21 oui	17 oui
Puy	15 oui	0 votants
Rimons	28 oui	?
Roquebrune	14 oui	0 votants
St-Gemme	51 oui	?
St-Sulpice	13 oui	0 votants
St-Vivien	29 oui	62 oui
Taillecavat	82 oui	60 oui
TOTAL	477 oui	239 oui
Canton de La Réole		
Bagas	7 oui	6 oui 1 non
Bourdelles	4 oui	6 oui
Camiran	30 oui	28 oui
Casseuil	18 oui	?
Les Esseintes	10 oui	0 votants
Fosses	11 oui	0 votants
Gironde	12 oui	2 oui
Lamothe-Landerron	7 oui	0 votants
La Réole	210 oui	104 oui
Loubens	9 oui	20 oui
Mongauzy	11 oui	32 oui 2 non
Montagoudin	?	0 votants
Morizès	30 oui	?
St-André-du-Garn	34 oui	0 votants
St-Exupéry	?	27 oui
St-Michel	6 oui	0 votants
St-Sève	8 oui	0 votants
TOTAL	425 oui	225 oui 3 non

ANNEXE 2

Maires de l'Entre-Deux-Mers pendant les Cent-Jours

Canton de Carbon-Blanc

Ambarès	Eymond
Ambès	Degeers 67,7 %
Artigues	Dufour
Bassens-Carbon-Blanc	Jean-Paul Timbal 58,8 %
Beychac	Cassaguebes
Cenon	Joseph Tranchère de Châteauneuf 90,9 %
Floirac	Courau 90,3 %
Lormont	Dejaneau
Montoussan	Massip aîné puis Hautefaye (juin)
Ste-Eulalie	Boucaud 68 % (ir.) ; Guillaume Delpech
St-Loubès	Dussault (08/06) puis Perrot (15/06)
St-Louis-de-Montferrand	Groulié (07/06 - 16/06)
St-Sulpice-de-Cameyrac	Guilhem
Tresses	Huguet (% ?)
Yvrac	Jean Debregeas (% ?)

Canton de Créon

Baurech	Labadie 94,3 %
Blésignac	de Canègue
Bonnetan	Lavigne
Camarsac	Seur
Alexandre Adam	Alexandre Adam 51,7 %
Camblandes-et-Maynac	de Bordès de Fortage 51,9 %
Carignan	Jean Letellier (Ar. 15/06)
Cénac	Dupon 100 %
Créon	Bonnet-Beauduc 83,8 %
Croignon	Jean-Baptiste Lamothe
Fargues	Testard Grosval 84 %
Haux	Mauviel (? ?) puis André Coiffard (?)
La Sauve	Pierre Bertrand 69,5 %
Latresne	Justin Delpla 79,3 %
Le Pout	Marchès
Le Tourne	Raymond Lafite 66,6 %
Lignan	Pierre-Edouard Ronhier 51,3 %
Loupes	Guillaume Courounat
Madirac	Simon Pellé
Pompignac	Gouteyron
Quinsac	Jean-Pierre Mervy 53,8 %
Sadirac	Elie Siron (% ?) puis Goumin aîné (?)
St-Caprais	David 67 % puis Hugues (?)
St-Genès	Pierre V. Roques 82,3 %
Salleboeuf	Capère fils (% ?)
Tabanac	J.-M. Letellier (démission le 21.04)

Canton de Targon

Arbis	Guillaume Colas 57,8 %
Baigneaux	Jacques Teysier 68,5 %
Bellebat	Laurent Marras 55,5 %
Bellefond	Brun 92,5 %
Cantois	Mathieu Collas fils aîné 93,7 %
Cessac	Jean Guilbon fils aîné (% ?)
Courpiac	Etienne Musquin 83,3 %
Escoussan	Jean Justin Ferrand 85,7 %
Faleyras	Jean Deloubis fils (% ?)
Frontenac	Pierre Ducros 100 %
Ladaux	J. de Classun
Lugasson	Boissonneau 100 %
Martres	Louis Lague 87,5 %
Montignac	Formier 94,4 %
Romagne	Guillem fils 58,5 %
St-Genis-du-Bois	Jacques Planeau (% ?)
St-Pierre-de-Bat	Bernard Collas Coste 56,5 %

Sallebruneau
Soulignac
Targon

Jean Guisae 79,4 %
Bonnet 70,8 %
Roustaing

Canton de Cadillac

Beguey	Parouty 74,4 %
Cadillac	Jean Carpentey 77,9 %
Capian	Fresquet 84,6 %
Cardan	Mas 72,2 %
Donzac	Jean Debats 85 %
Gabarnac	Guillaume Vimenezy 60,3 %
Langoiran	Labarthe aîné 68,4 %
Laroque	Guillaume Arnaud (% ?) puis Jacquet (?)
Lestiac	Jean-Baptiste Légise (% ?)
Loupjac	Jean Cassies 73,2 %
Monprimblanc	David (?)
Omet	Jean David fils 88,2 %
Paillet	Lafon 92,3 %
Rions	Groc aîné 89,4 %
Ste-Croix-du-Mont	Celse Dupouy (% ?)
Villeneuve-de-Rions	Yves Michelet 51,3 % puis Massies (?)

Canton de Sauveterre

Blasimon	Barthélémy Augan fils 64,4 %
Castelviel	Taulis fils 60,5 %
Clairac	Jean Ventouze 51,4 %
Coirac	Jean-Antoine Thounens 58,3 %
Daubèze	Plantié 84,7 %
Foncaude	Pierre Maurin 93,9 %
Gornac	Jean Arnaud 59,2 %
Mauriac	Augan 56,6 %
Mérignas	Rassif
Mourens	Jean Charriet 100 %
Puch	Bertrand Gay 100 %
Ruch	François Gombaudo 77,7 %
St-Brice	Latié Richon 92,8 %
St-Félix-de-Foncaude	Béchade 61,1 %
St-Hilaire-du-Bois	Pierre Serizier 76,3 %
St-Léger	Charron fils aîné 66,6 %
St-Martin-de-Lerm	Jacques Larroze 92,3 %
St-Martin-du-Puy	Bouchereau (% ?)
St-Romain	Jean Bouey 61,1 %
St-Sulpice-de-Pommiers	Dulugat 51 %
Sauveterre	Jean Lostau 64,4 % refuse, J. Bilhon ?

Canton de Pellegrue

Auriolles	Biays
Caumont	Banizette
Cazaugitat	Mellié 79,1 %
Landerrouet	Jean Perpezat (% ?)
Listrac	Jean-François Lanonier 85,7 %
Massugas	Antoine aîné 97,2 %
Pellegrue	Destrac 91,6 %
St-Antoine-du-Queyret	Jean Grave 55 %
St-Ferme	Latour aîné (% ?)
Soussac	Alexis Pindray 69,5 %

Canton de St-Macaire

Caudrot	Martial Minvielle 93,9 %
Le Pian	Joseph Béchade 91,3 %
St-André-du-Bois	Jean Ducot 80,5 %
Ste-Foy-la-Longue	Jean Clément Mercier (% ?)
St-Germain-des-Graves	Jacques Dupuy 87,5 %
St-Laurent-des-Bois	Louis Boussay (% ?)
St-Laurent-du-Plan	Boussay père 54,2 %
St-Macaire	Bonaventure Bergeing 88,8 %
St-Martial	Vital Lanelongue
St-Martin-de-Sescas	Montaut
St-Mexant	Guillaume Gemin 65,5 %
St-Pierre-d'Aurillac	Jean Verdery 70,9 %
Semens	Pierre Pan (% ?)
Verdelais	Bertrand Lafaurie 98 %

Canton de Monséguir

Castelmoron	Voizin Lafforge (% ?)
Cours-de-Monséguir	Jean-Baptiste Moreau de Boisredon 94,5 %
Coutures	Pierre Grégoire (% ?)
Dieulivol	Barthélémy Beausoleil 98,3 %
Landerrouet-sur-Séguir	Mathias Boyé 60,6 %
Le Puy	Chaignes jeune
Mesterrieux	Jean Augustin Anglade aîné (% ?)
Monséguir	Louis François Arnaud Dupeyron 98,1 %
Neuffons	Pierre Ithier Lapleine (% ?)
Rimons	Bignon 54,9 %
Roquebrune	Louis Suadeau 100 %
Ste-Gemme	Laflorence (% ?)
St-Sulpice-de-Guillerauges	Pierre Ferchaud (% ?)
St-Vivien	Dupeyron
Taillevacat	Moreau 62,8 %

Canton de La Réole

Bagas	Pierre Chaigne 78,1 %
Bourdelles	François Lafargue 90 % ou Fortis Grousard 88,1 %
Camiran	Richard
Casseuil	Cazenave (% ?)
Fossés-et-Baleyssac	Guillaume Pépin (% ?)
Gironde	Jean Serizier 80,3 %
Lamothe-Landerron	Jacques Coustaux (% ?)
La Réole	Constantin Faucher
Les Esseintes	Peytraud
Loubens	Joseph Aucoin 53,7 %
Mongauzy	Jean-Baptiste Bertrand 94,4 %
Montagoudin	Pierre Cazade (% ?)
Morizès	Dussaux (% ?)
St-André-du-Garn	Pierre Pépin 90,4 %
St-Exupéry	Michel Couillard (% ?)
St-Hilaire-de-la-Noaille	Maurice Moussillac 60 %
St-Michel-de-Lapujade	Pauzet
St-Sève	Jaubert

Notes

Noms en italique : maire élu pendant les Cent-Jours (avec % des voix, le cas échéant).

Ir. élection irrégulière.

Ar. Nomination par arrêté préfectoral.

Nom (?) : nomination proposée par le sous-préfet.

Nom : maire en place pendant une partie (indéterminée) des Cent-Jours.